



## **E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2019 – 11 du 25 juin 2019

# Objet: Constitution de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille dix-neuf, le 25 juin, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 19 juin 2019.

### Etaient présents :

## Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

## Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Charlène Magnien, suppléante

#### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

#### Membres élus des Collectivités :

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

### Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

#### Absents excusés :

### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin

français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Bernard Toublanc

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants: 12

# **Etaient également présentes :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

Siret: 289 803 00019 - Code APE: 9103Z

### CONSIDERANT,

- Les projets de travaux examinés en séance : restauration de la terrasse sommitale du Donjon, travaux de sauvetage du Théâtre, travaux de restauration de la Terrasse des Chapelles et de l'accès au Réservoir ;
- > La nécessité de faire des procédures de consultation pour ces trois projets

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

### Après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une commission d'appel d'offres spécifique aux sujets de travaux
- Décide que cette commission sera réunie chaque fois que les programmes d'opérations seront supérieurs à 90.000€. En deçà de ce seuil, le Conseil d'administration autorise la directrice à signer les marchés. Elle devra en rendre compte lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.
- Décide que cette commission sera composée des membres suivants :

	Statut au sein de la CAO	Identité
Membres à voix délibérative	Président	Marie-Laure ATGER
	Titulaire	Gérard LAMBERT-MOTTE
	Titulaire	Sophie BORGEON
	Titulaire	Dominique HERPIN-POULENAT
	Titulaire	Jean-Baptiste BELLON
	Titulaire	Annick AUBERT
	Suppléant	Agnès RAFAITIN
	Suppléant	Jeanne DOCTEUR
	Suppléant	Marie-Agnès LANTHIER
	Suppléant	Christine FORGE
	Suppléant	Alain SCHMIT
Membres à voix consultative		Cécile ROUSSEL, Directrice Générale du Patrimoine – Conseil départemental, ou son représentant
		Antoine-Marie PREAUT, Conservateur régional des Monuments Historiques, ou son représentant

Abstentions:

Votes contre: 🗢

Votes pour: 12.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

PREFECTURE DU VAL D'OIEZ arrivée le 2 8 JUIN 2019 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Président de l'E.P.C.C. Gérard Lambert-Motte